



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

**CONSEIL
SEANCE DU 22 MARS 2017 - N° 274 -**



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 19 avril 2017

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
	Camille MARTINAND-MARI
X (départ à 9h45)	Valérie ROLLAND
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**
 Pierre GANAULT (suppléant)
 Fanny **PATRAS**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Vincent **PONS**
 Jonathan LEPINE (suppléant)
 Justine **RIVERS-MOORE**
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)
 Pierre **VAN-ISEGHEM**
 Tony RUBIO (suppléant)
 Audrey **DERAINE**
 Sarah TAALLAH (suppléant)
 Maurizio **TOFT**
 Roy CHAYEB (suppléant)
 Tarama **NASSER**
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Audrey DERAINE
	Timothée MARTINOD
X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUI**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
	Dalila HAMMAR

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Michel VIGNES
	Jean-Pierre PECOUL
	Constantin VERNICOS

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Mathieu ROUSSET
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 39
En début de séance, 21 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**
Frédéric **LEMOIGNO**
Thierry **BRETAGNON**
Valérie **ROLLAND**

- Directeurs de département

Stephan **GASCA** (DDL)
Bruno **TOURAINÉ** (BIO-MV)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif et Financier)
Béatrice **GOUJON** (Responsable Administrative Adjointe en charge de la gestion de la Formation)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Responsable Administrative Adjointe de la gestion des Moyens)
Béatrice **BOYER** (Communication)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

- invités

Ludovic **MENNETEAU** (Maitre de Conférences)
Benoît **RUFFLE** (Professeur)
Renaud **SOROT** (Chargé de mission Etudiant)
Catherine **TURC** (PRAG)

Le **mercredi 22 mars 2017**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le vendredi 17 mars 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Approbation du PV n° 273,*
3. *Présentation du projet de calendrier universitaire de l'année universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences,*
4. *Vote de conventions,*
5. *Vote des Statuts de la Faculté des Sciences,*
6. *Validation de la composition des Conseils de perfectionnement,*
7. *Présentation des lettres de mission des Directeurs Adjointes et Chargés de mission,*
8. *Point d'Information - CPGE Lycée Juliot Curie et École Universitaire de Recherche.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a- Cérémonie des Palmes Académiques

M. HOFFMANN précise tout d'abord que cette séance sera plus courte que les précédentes car la Cérémonie de remise des Palmes Académiques interviendra ce jour à 11h30. Plusieurs membres de notre composante y seront nommés en qualité de Chevaliers : **Mme DEGOLS**, **Mme SCOZZARO**, **M. GUEVELLOU** et **M. NOELL**. L'assemblée est naturellement invitée à participer à cet évènement qui se déroulera au sein de la Maison des Etudiants, sur le site du campus Triolet.

b- Agenda des Conseils

M. HOFFMANN informe l'auditoire que le prochain Conseil aura lieu le mercredi 19 avril prochain en Amphi 23-01. Il profite de l'occasion pour projeter le calendrier des prochaines séances de cette année universitaire 2016-2017.

	Date du Bureau	Date du Conseil
Conseil n°275	vendredi 7 avril 2017 (vacances universitaires du 10 au 14 avril 2017)	mercredi 19 avril 2017
Conseil n°276	mardi 9 mai 2017	mercredi 17 mai 2017
Conseil n°277	mardi 6 juin 2017	mercredi 14 juin 2017
Conseil n°278	mardi 4 juillet 2017	mercredi 12 juillet 2017

M. HOFFMANN souligne que le Bureau du Conseil n° 275 se réunira le vendredi 7 avril prochain ; les vacances universitaires ayant lieu la semaine suivante.

c- Poste 33 PR Chimie

M. HOFFMANN indique qu'un poste PR en 33 Chimie fait l'objet d'une demande sur les thématiques rares. Il précise que le MENESR a « distribué », au niveau national, cinq postes sur ces dernières et sept autour du thème « radicalité islamique et islamologie ». Cette information a été portée à la connaissance de la Direction de la Faculté des Sciences de manière détournée ... « Ce sont des collègues marseillais qui s'en sont fait écho et non l'Université de Montpellier ! ».

M. HOFFMANN n'a pu informer les Directeurs de Département. Toutefois, le Département Chimie est parvenu à publier un profil de poste, ce dernier ayant été remonté auprès de la Tutelle. Celui-ci n'est pas pris sur le contingent des postes de la Faculté : il s'agit d'un poste supplémentaire.

M. HOFFMANN pense que les thématiques pourraient porter sur les herbiers ainsi que sur des disciplines soit déclinantes, soit nouvelles.

M. HOFFMANN ajoute que le ministère est susceptible, à l'avenir, de proposer à nouveau des postes sur des thématiques rares.

M. HOFFMANN précise que le Conseil doit approuver ce profil pour que ce dernier puisse ensuite passer en Comité Technique d'Etablissement, lors de la séance du jeudi 23 mars prochain.

M. BOUBY observe que les enseignants de Chimie s'interrogent sur ce poste : « beaucoup de bruits circulent à ce sujet ... ».

M. HOFFMANN lui répond que ce poste est ouvert au concours.

M. BOUBY fait observer que la Faculté des Sciences a été informée par un enseignant de l'Université de Marseille et non par l'Etablissement ...

M. BOUBY relève qu'il s'agit d'un poste de professeur supplémentaire.

M. HOFFMANN souligne que le Vice-président de l'Université de Montpellier n'en avait pas été informé.

M. HOFFMANN s'étonne de la manière dont les choses sont arrivées et espère que cela ne se reproduira pas trop souvent !

M. HOFFMANN a mis en ligne les documents relatifs à ce poste.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder à la validation du poste PR33 ICGM-DS.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 19

Le poste PR33 ICGM-DS recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote et en informera Monsieur Bruno Fabre, Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN présente ses excuses pour la mise à disposition tardive des documents auprès des conseillers : ces derniers ont été mis à disposition dès leur communication auprès de la Direction.

M. HOFFMANN essaiera de disposer des prochains documents plus en amont pour les communiquer à aux membres du Conseil, une semaine avant la séance plénière.

M. BOUBY a contacté le secrétariat de Direction pour savoir comment télécharger ces derniers depuis la nouvelle plateforme. Il regrette que cette fonction ne soit pas disponible sur Moodle.

M. HOFFMANN précise que **Mme GAUCERAND** a créé un « *fichier Zip* » pour que les membres élus puissent télécharger l'ensemble des documents.

M. BOUBY remercie **Mme GAUCERAND** de cette opération.

M. BOUBY indique que l'un des problèmes de Moodle est de ne pouvoir connaître la date éventuelle de mise à jour : celle relative à leur mise en ligne n'est également pas mentionnée.

M. HOFFMANN souligne que la date à laquelle le « *Zip* » a été créé est mentionnée sur l'intitulé. Toutefois, il essaiera de mettre à disposition les documents définitifs une semaine avant la date des Conseils.

M. BOUBY a formulé une demande auprès du Conseil d'Administration, du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail de l'Université de Montpellier pour que les assemblées aient les moyens de disposer d'une certification concernant la date et l'heure de mise en ligne des documents. Il est nécessaire que tout soit sécurisé pour éviter de potentiels problèmes.

M. BOUBY regrette qu'il ne soit pas possible de télécharger l'ensemble des dossiers en une seule fois. Il faut dorénavant procéder à cette opération document par document.

M. HOFFMANN reconnaît avoir le même problème pour ses enseignements. Il conviendra peut-être de trouver un autre moyen.

Pour **M. BOUBY**, l'application Claroline était plus ergonomique.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

d- Prochain Conseil - mercredi 19 avril 2017 -.

Avant de procéder au vote du procès-verbal n°273, **M. HOFFMANN** rappelle à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 19 avril, à 8 h 45 - Amphi 23.01 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 274,
3. Vote du calendrier universitaire de l'année 2017-2018 de la Faculté des Sciences,
4. Vote du référentiel et du cadrage SPS (sous réserve),
5. Vote de conventions,
6. Vie étudiante - vote de subventions et demandes de domiciliation,
7. Points divers.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N° 273 - 22 FEVRIER 2017 -

Avant de procéder au vote du PV n°273, **M. HOFFMANN** informe les membres du Conseil que :

- **Mme BONS** a donné procuration à **M. VIGNES**,
- **M. DELAFOSSE** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. ROUSSET**,
- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. VERNICOS**,
- **M. PONS** a donné procuration à **Mme DERAINE**,
- **M. VAN-ISEGHEM** a donné procuration à **M. MARTINOD**,

M. HOFFMANN rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, l'auditoire a tout d'abord débattu avec le candidat à l'élection du Directeur puis procédé, à l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

M. BOUBY remercie les rédacteurs sachant retranscrire la séance malgré l'intervention de personnes très bavardes ...

M. BOUBY se rappelle d'un temps où les PV n'étaient pas votés en temps et en heure et où il râlait.

Pour **M. BOUBY**, il est important de remercier les personnes qui rédigent les comptes rendus : cela doit représenter un travail important !

M. HOFFMANN acquiesce : cette tâche requiert un temps considérable.

M. GUEVELLOU est très sensible à la remarque de **M. BOUBY**, car ces remerciements s'adressent en particulier à **Mme GAUCERAND**, Secrétaire de Direction de la Faculté des Sciences.

Mme MARTINAND-MARI note une coquille au niveau de la date du prochain Conseil, page 7.

Le secrétariat du Conseil prend note de la remarque et procédera à la correction.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 273 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 22 février 2017 -.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 273 - Conseil du mercredi 22 février 2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime.

3. PRESENTATION DU PROJET DE CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018 DE LA FACULTE DES SCIENCES

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit aujourd'hui de présenter le projet de calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences. Le vote de ce dernier n'aura lieu qu'à l'occasion de la prochaine séance, soit le 19 avril 2017.

M. HOFFMANN souligne que les trois propositions de calendrier mises à disposition des conseillers tiennent compte à la fois du travail des services de Scolarité licence et master mais aussi, de la mise en place des PV pour que les étudiants ayant leurs examens puissent être convoqués ...

M. HOFFMANN présente la 1^{ère} version proposée.

Calendrier Universitaire 2017 - 2018

Legend:
 Examens semestre impair - Session 1 et 2 Licence/Master
 Enseignements Semestre 1
 Enseignements

M. HOFFMANN note que le second semestre ne comprend que treize semaines. Ce premier calendrier ressemble à celui adopté par la Faculté des Sciences il y a deux ans.

M. HOFFMANN présente ensuite la 2^{ème} version



Pour M. HOFFMANN, cette seconde version ressemble au calendrier universitaire 2016-2017. Le second semestre comprend également treize semaines, sachant que la 13^{ème} est « à trous » en raison des mardi 8 et jeudi 10 mai 2018 fériés.

M. HOFFMANN termine cette présentation en projetant la 3^{ème} proposition de calendrier universitaire pour l'année 2017-2018.



M. HOFFMANN note que ce 3^{ème} projet est différent des deux précédents car la semaine de pré-rentrée débiterait la dernière semaine d'août, ce qui permettrait de libérer une semaine avant les vacances de Noël. Toutefois, les examens auraient lieu à « cheval entre les mois de décembre et janvier ». Le second semestre serait plus souple, permettant d'ajouter une 14^{ème} semaine.

Pour M. HOFFMANN, cette proposition contraindrait les étudiants à passer leurs examens au sortir du semestre. En revanche, ce projet prévoit 14 semaines au semestre 2, permettant de disposer de plus de temps.

M. HOFFMANN ouvre la discussion sur ces trois propositions.

M. BOUBY regrette que le vote de ces calendriers intervienne aussi rapidement.

M. HOFFMANN rappelle que ces projets sont débattus ce jour mais, que le vote de l'assemblée n'interviendra qu'à l'occasion de la séance du 19 avril 2017.

Pour **M. BOUBY**, il serait intéressant de pouvoir disposer d'un bilan sur ce qui a été mis en place cette année. Ce récapitulatif permettrait de se rendre compte des difficultés qui ont été rencontrées, sachant que ces dernières peuvent être plus ou moins importantes.

M. BOUBY donne l'exemple de la date des prochains examens : les étudiants se plaignent de ne pas disposer de semaine de révision.

M. BOUBY s'interroge : « *Ce laps de temps est-il obligatoire sur le plan légal?* ».

M. HOFFMANN ne le croit pas : à titre d'exemple, il n'existe pas de semaine de révision à l'Université Paul Valéry.

Pour **M. BOUBY**, il est opportun de pouvoir bénéficier d'une semaine complète de congés lors des vacances de la Toussaint. Cette année, ces derniers se situaient « *à cheval sur deux demi-semaines* ».

M. BOUBY le répète : il est essentiel de réaliser un bilan du déroulement de cette année universitaire avant de pouvoir voter le projet de calendrier pour 2017-2018. Cependant, à titre personnel, il est particulièrement intéressé par la première version qui est proposée. Il convient néanmoins d'avoir le retour des étudiants sur cette proposition.

M. BOUBY note que le 3^{ème} projet impliquerait une rentrée anticipée des étudiants lors du 1^{er} semestre. Cependant, il n'est pas possible d'avancer les Travaux Pratiques - TP- dans le temps.

M. HOFFMANN relativise : il ne s'agit ici que d'une semaine ...

M. BOUBY souligne qu'il débute ses enseignements le 15 septembre : il est donc impossible de les commencer avant.

M. SOROT souhaite revenir sur la session 1 des semestres impairs prévue aux mois de décembre et janvier.

Pour **M. SOROT**, ce n'est pas la période de révision qui est gênante, c'est plutôt l'inégalité qui existerait entre les étudiants. Certains risqueraient de passer tous leurs examens en décembre, d'autres au mois de janvier ou « *à cheval sur les deux semaines* ».

Pour **M. SOROT**, cela risque de poser des problèmes en termes d'égalité.

M. HOFFMANN ajoute que la complexité de la mise en place du calendrier des examens ne permet pas de choisir quelle population passera les examens en décembre ou en janvier ...En conséquence, la distribution risque d'être réalisée en fonction des ressources. En effet, il est difficile de sélectionner les parcours et licences.

Pour **M. VERNICOS**, les étudiants d'un même module composeront ensemble et seront donc sur un pied d'égalité. Toutefois, il comprend les propos de **M. SOROT**.

Selon **M. HOFFMANN**, cela peut être plus complexe car une même Unité d'Enseignement - UE - peut appartenir à plusieurs parcours. Passer l'examen à des dates différentes peut donc créer des inégalités.

M. VERNICOS le répète : il comprend la position de **M. SOROT**.

M. MARTINOD approuve les propos de **M. SOROT** et de **M. BOUBY** concernant le 3^{ème} projet de calendrier. Il ajoute que les étudiants n'auront matériellement pas le temps de réviser la première partie des examens ayant lieu au mois de décembre. En effet, les cours se termineront et les examens des UE de contrôle continu commenceront, ce qui limitera le temps de révision des étudiants.

Concernant la seconde proposition de calendrier, **M. MARTINOD** a suggéré que le mois d'avril soit consacré au rattrapage des sessions impaires car le calendrier ne permettait pas de l'inscrire plus tôt l'an passé. L'objectif initial était de passer les examens après les vacances de février. L'an dernier, les discussions avaient abouti au fait que le nombre de semaines devait normalement permettre d'instaurer cette session 2 juste après les vacances de février.

Pour **M. MARTINOD**, cela permettrait aux étudiants de disposer d'une semaine de révision avant les examens.

Mme DERAINE note une erreur concernant les vacances de février : le trait rouge ne s'achève pas le même jour sur les trois propositions de calendrier.

M. HOFFMANN précise que ce dernier correspond aux vacances scolaires.

M. HOFFMANN demande à **Mm DEGOLS** d'apporter des éléments de réponse aux propositions de **M. MARTINOD**.

Mme DEGOLS explique qu'il est techniquement possible de mettre les examens après les vacances de février. Toutefois, cela s'avèrerait complexe et ce, pour deux raisons principales :

- « *il est vrai que les étudiants auront tous leurs résultats avant les épreuves comme cette année* ». Néanmoins, les calculs ne seront pas encore effectués,

- « *les examens se préparent un mois avant leur tenue* ». Aussi, il sera impossible de déterminer qui convoquer lors de la phase de préparation des examens. L'étudiant recevra donc une convocation alors même qu'il ne saura pas s'il doit participer aux épreuves. En conséquence, il devra réaliser lui-même le calcul de son semestre.

Mme DEGOLS ajoute que cette solution ne convient pas réellement aux enseignants ; en particulier pour les examens oraux des semestres impairs du mois de juin. En effet, tous les étudiants y seront convoqués. Il sera impossible de connaître le nombre d'étudiants présents et le nombre de sujets à prévoir. Aussi, il serait matériellement impossible d'organiser cette session dans de bonnes conditions.

Mme DEGOLS note que si cette session se déroule en avril, cela sera plus confortable en termes d'organisation, tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Mme LARIONOVA a le même problème pour les masters : les étudiants ne connaîtront pas leurs notes.

Au-delà des notes qui sont disponibles sur l'ENT, **M. HOFFMANN** ajoute qu'il y a également les PV qui doivent être signés, les jurys devant se tenir ... Aussi, il y a tout un processus et un délai à prendre en compte pour qu'un étudiant ayant obtenu son UE ne soit pas convoqué au rattrapage de cette dernière.

M. HOFFMANN rappelle que cela s'était déjà produit il y a quelques années, ce qui avait été problématique.

M. VERNICOS s'interroge : « *Est-il possible de décaler d'une semaine les vacances de mars ?* ».

M. HOFFMANN suggère de réaliser une 4^{ème} proposition de calendrier.

M. VERNICOS explique que les vacances de février seraient ainsi décalées sur la deuxième semaine. En conséquence, la seconde session pourrait avoir lieu après ces congés. Cela permettrait de gagner une semaine tant pour les corrections que pour la réunion des jurys.

Mme DERAINE informe l'assemblée que les étudiants calculent eux-mêmes leurs résultats.

Pour **Mme DEGOLS**, certains se trompent en le faisant ...

Mme DERAINE note que cela leur permet tout de même de disposer d'une estimation de leur semestre.

Mme DEGOLS souhaite revenir sur un point.

Mme DEGOLS n'a pas eu de retour concernant le fait que les épreuves seraient organisées au mois d'avril prochain. Elle a prévenu les étudiants que ceux qui auront passé un certain nombre d'UE en avril verront apparaître leurs notes sur l'ENT mais, il se peut que ces dernières ne soient pas prises en compte du fait de la compensation annuelle.

Mme DEGOLS ne sait pas comment les choses vont se passer aux mois de juin et juillet au sein des services de Scolarité. En effet, pour certains étudiants, les notes qu'ils auront améliorées en seconde session ne seront pas prises en compte du fait de la compensation annuelle.

M. HOFFMANN rappelle qu'il avait fallu rappeler une année tous les étudiants à passer les épreuves de seconde session : « *cela avait été une véritable catastrophe !* ».

Pour **M. HOFFMANN**, il faut éviter que cela se reproduise !

Mme DERAINE prend en exemple le cas particulier des CMI, étant elle-même étudiante dans ce cursus. Elle doit passer des UE en seconde session car ces dernières ne sont pas validées eu égard aux organisations « *en bloc* » du CMI. Sachant qu'elle a obtenu son premier semestre, si elle bénéficie d'une compensation en fin d'année, elle ne pourra pas avoir son CMI ...

Mme DEGOLS précise qu'elle devait renoncer à ses notes de première session.

Mme DERAINE a effectué sa demande de renonciation.

Mme DEGOLS informe **Mme DERAINE** qu'elle n'aura donc pas souci à se faire.

Pour **Mme DERAINE**, mettre les sessions 2 en avril permettrait de donner une « *carotte* » aux étudiants : s'ils ne vont pas en session 2, ils auront deux semaines de vacances en plus. Cela permettrait de motiver les étudiants à bien travailler pour valider leur semestre dès la première session. En outre, disposer d'une session 2 après les vacances permettrait aux étudiants de bénéficier d'une semaine de révision.

Mme DERAINE est favorable à la mise en place de la seconde session lors de la semaine du 5 mars, ce qui supposerait de décaler les vacances au 26 février. Si cela est « *techniquement faisable* » au niveau de l'organisation des examens pour les services de scolarité et les enseignants, il s'agirait d'une solution satisfaisante.

M. HOFFMANN propose de conserver cette proposition en 4^{ème} option.

M. HOFFMANN rappelle qu'il faut prendre en compte les personnels qui mettent en place les calendriers d'examens. En conséquence, le calendrier universitaire ne doit pas être uniquement validé par les enseignants et les étudiants. Il convient d'ajouter l'avis des personnels administratifs qui travaillent sur ce calendrier, à savoir les agents des services de Scolarité et Planning pour vérifier que les contraintes organisationnelles ne seront pas trop fortes.

Mme DERAINE s'interroge : « *Est-il possible de faire appel à des vacataires lors de ces périodes charnières afin d'aider le service de gestion des examens ?* ».

M. HOFFMANN souligne que cette proposition impacte le budget de la composante.

Mme DERAINE insiste : il s'agit d'une suggestion ...

M. HOFFMANN signale que si la Faculté des Sciences recrute quelqu'un, il faut prendre le temps de le former. En effet, personne n'est à 100 % fonctionnel les premiers jours ...

M. HOFFMANN reconnaît qu'avec plus de moyens humains, la Faculté des Sciences pourrait faire plus de choses !

Pour **M. VERNICOS**, elle serait mieux organisée.

Pour **M. HOFFMANN**, il ne s'agit pas du seul problème ...

M. VERNICOS note que les personnels administratifs et techniques sont très compétents. Toutefois, à certaines périodes, ils connaissent de gros « *coups de bourre* » et sont débordés alors qu'à d'autres moments l'activité est au plus bas.

M. HOFFMANN acquiesce qu'il y a des périodes fortement chargées.

Pour **M. VERNICOS**, il serait opportun que les personnels connaissant des périodes calmes ... aident ceux qui sont surchargés.

M. HOFFMANN souligne que ce sujet a déjà fait l'objet d'un débat. Cependant, il n'est pas possible de déplacer les personnes aussi facilement.

M. VERNICOS n'a pas demandé à déplacer les agents mais de collaborer, ce qui est différent.

M. HOFFMANN rappelle qu'il est parfois difficile d'instaurer une collaboration ...

M. HOFFMANN souhaite revenir sur la présentation des calendriers et le débat.

M. HOFFMANN proposera une 4^{ème} version à l'occasion de la prochaine séance. Il est important de se donner le temps de la réflexion, même si les versions 1 et 2 prédominent.

M. HOFFMANN précise que le service Planning de la Faculté des Sciences a besoin de connaître le nouveau calendrier rapidement car la mise en place « *de l'emploi du temps annuel est en train de se faire ...* ». Cette année, le calendrier universitaire 2017-2018 de la composante sera voté au mois d'avril prochain mais, le service précité souhaiterait que cette validation soit anticipée pour les prochaines années.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit actuellement d'une période de test : les conseillers attendent de voir ce que va donner le calendrier de cette année.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOROT**, souhaitant apporter une dernière remarque concernant la pré-rentree.

M. SOROT note que des étudiants travaillent au mois d'août et lors des vacances scolaires. Il est important d'en tenir compte.

M. TUGAUT-BRIGARDIS ajoute que certains d'entre eux peuvent également être en stage.

M. HOFFMANN indique à **M. TUGAUT-BRIGARDIS** que la semaine de pré-rentree s'adresse uniquement aux L1. Ces derniers n'ont donc pas de stage en août car ils entrent pour la 1^{ère} année à la Faculté et n'ont pas démarré les enseignements. La remarque de **M. SOROT** concerne surtout les étudiants qui travaillent.

M. BOUBY signale que le Conseil a toujours demandé à ce que le calendrier n'empiète pas sur le mois de juillet pour que les étudiants aient la possibilité de travailler durant cette période.

M. BOUBY ajoute que seule la 3^{ème} version est concernée par le mois d'août.

M. HOFFMANN confirme que la pré-rentree débute le 4 septembre 2017 pour les 2 premières versions de calendrier.

M. HOFFMANN pense que la 3^{ème} proposition ne fera pas l'unanimité auprès de l'assemblée. Toutefois, il souhaite la conserver car il s'agit d'une suggestion.

M. HOFFMANN rappelle que le calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences sera voté lors de la séance du 19 avril prochain.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

4. VOTE DE CONVENTIONS

M. HOFFMANN présente les deux conventions à voter.

a- - convention de partenariat avec le lycée Jean Jaurès de Saint Clément de Rivière :

M. HOFFMANN souligne qu'il s'agit d'une nouvelle convention qui a été impulsée par **M. LE CLEZIO**. Le lycée Jean Jaurès de Saint Clément la Rivière l'a d'ores et déjà validée. L'objet de ce partenariat est de promouvoir l'offre de formation de la Faculté des Sciences auprès des lycéens sous la forme de conférences animées par les enseignants de la composante.

Mme DERAINE rappelle qu'il y a deux ans, le SCUJO-IP faisait intervenir des étudiants auprès des lycéens pour présenter les formations qu'ils suivent.

Mme DERAINE indique que les enseignants présentent leur formation alors que les lycéens sont plus « *enclins* » à poser des questions à des personnes dont ils se sentent plus proches et pouvant apporter des réponses sur le déroulé de la formation du point de vue de l'étudiant ...

Mme DERAINE se demande si cette action a eu du succès mais, elle croit intéressant de faire intervenir les étudiants dans le cadre de ce type de projets.

Mme DERAINE prend l'exemple de la Journée Portes Ouvertes de l'Université de Montpellier. Lorsqu'un étudiant discute avec un lycéen, ce dernier est toujours plus attentif et ose davantage poser des questions sur l'organisation de la formation.

M. HOFFMANN ne pense pas que la convention spécifie la seule intervention des enseignants.

M. HOFFMANN propose d'adopter cette dernière aujourd'hui puis, de passer un avenant pour que les étudiants aient également la possibilité d'intervenir au sein du lycée.

M. HOFFMANN reconnaît que le dialogue est plus facile entre un étudiant et un lycéen.

M. HOFFMANN regrette que **Mme GALL-BORRUT**, Chargée de mission convention, ne soit pas présente lors de cette séance. Connaissant le dossier, elle aurait pu apporter un complément d'information.

Mme ROLLAND ajoute que **Mme GALL-BORRUT** a consulté et travaillé sur l'ensemble des conventions.

M. VIGNES demande si les interventions des professeurs se déroulent sous la forme d'enseignements.

M. HOFFMANN répond que les enseignants promeuvent les formations de la Faculté sous forme de conférences et non de cours.

Pour **M. VERNICOS**, le terme « *promotion de l'offre de formation* » ne veut rien dire !

M. HOFFMANN répond qu'il s'agit de présenter l'offre de formation et de discuter avec les lycéens des possibilités offertes par la Faculté des Sciences de Montpellier dans le cadre de leur poursuite d'étude.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est une action très positive, d'autant que les lycéens du Lycée Jean Jaurès s'inscrivent très souvent ailleurs qu'à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN insiste : « *il s'agit d'une très belle démarche qu'il conviendrait de généraliser !* ».

M. PECOUL s'étonne que le SCUIO-IP ne gère pas cette action.

M. HOFFMANN lui répond que ce service gère également ce type d'intervention, mais dans le cas présent, il s'agit d'une convention entre la Faculté des Sciences et le Lycée Jean-Jaurès. A cet effet, il existe d'autres actions identiques mises en place par **M. SABY**.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre le Lycée Jean Jaurès de Saint Clément de Rivière et l'Université de Montpellier :

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIMITE de la part du Conseil d'UFR.

e- - convention de partenariat avec l'université de Tohoku

M. HOFFMANN précise que cette deuxième convention est différente de la première.

M. HOFFMANN explique que cette dernière a été proposée par le Professeur Watanabe de l'Université de Tohoku, par l'intermédiaire de **M. Stéphane Sarrade** - père d'Hugo et créateur de la Bourse Jiyuu-. Très intéressée par l'initiative de la bourse portée par la Faculté des Sciences et Polytech Montpellier, l'Université Japonaise a souhaité élaborer une convention permettant de procéder à des échanges et coopérations entre les deux établissements.

M. HOFFMANN ajoute que la convention est proposée aux conseillers en version française. Une traduction a également été rédigée en anglais et japonais.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Tohoku au Japon et l'Université de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIMITE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces deux votes unanimes de la part des conseillers et propose de passer au point suivant.

5. VOTE DES STATUTS DE LA FACULTE

M. HOFFMANN rappelle que les nouveaux Statuts de la Faculté des Sciences avaient déjà été votés par ce Conseil. Ils avaient ensuite été « remontés » au niveau de l'Université de Montpellier et présentés en Comité Technique.

M. BOUBY acquiesce mais, précise que ces derniers n'ont pas été votés pour des raisons de forme et de légalité.

M. BOUBY explique que les textes présentés en Comité Technique doivent être parfaits. En cas de problème, il convient de consulter les services juridiques de l'Université.

M. HOFFMANN précise que cela a été fait ; les changements apportés étant formels et minimes.

M. BOUBY souligne que la Faculté des Sciences était représentée au sein de cette instance par **M. ALI**. Or, comme pour la CPE, il convient d'avoir de l'expérience pour être présent en Comité Technique. « **M. ALI** était éccœuré du non passage de ce texte au sein de cette instance ... ».

M. BOUBY signale que le Comité Technique et le Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail sont en conflit avec la Direction de l'Université de Montpellier. Cette dernière inscrit des textes qui n'ont pas été préalablement discutés en Commission.

M. BOUBY indique que les organisations syndicales demandent à ce qu'un débat ait lieu en amont pour que la Direction présente des textes sur lesquels il ne faudra pas revenir plus tard ... Il est inutile de faire inscrire des projets à l'identique alors que ces derniers ont recueilli un avis défavorable unanime des représentants des personnels deux semaines auparavant. « Aussi, tous les documents devant être retravaillés sur le fond ou sur la forme seront systématiquement bloqués ».

M. BOUBY rappelle que le Comité Technique doit valider tout ce qui « touche » la vie à l'Université et à son infrastructure.

M. BOUBY ajoute que le blocage est du fait de la Direction de l'Université qui refuse de dialoguer en amont avec les représentants du personnel concernant les textes qui doivent être votés.

M. BOUBY souhaitait apporter ces précisions et ce, d'autant plus que **M. ALI** a manifesté son mécontentement lors de ce Comité Technique. Toutefois, il s'agissait du seul moyen que possédaient les représentants du personnel pour qu'un réel dialogue social ait lieu avec la Direction de l'Etablissement.

M. GUEVELLOU signale qu'il a été néanmoins possible de présenter et de débattre du projet de Statuts, indépendamment de l'environnement institutionnel ayant amené le Comité Technique à sursoir la validation du projet de Statuts de la Faculté des Sciences.

M. GUEVELLOU note que les corrections apportées restent effectivement marginales : la « doctrine » du texte telle qu'elle a été discutée à plusieurs reprises par le Conseil de la Faculté reste identique.

M. GUEVELLOU a apporté, ce jour, quelques éléments de précision en rouge, ces derniers ayant été validés par les membres du Comité Technique de l'Etablissement. « *Les remarques formulées nous amène aujourd'hui à présenter une nouvelle version du texte afin que cette dernière puisse être transmise à nouveau au Comité Technique UM au mois d'avril ou de mai prochain, puis en Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.* ».

M. HOFFMANN insiste auprès de l'auditoire : « *le document n'a pas subi de modification majeure !* »

En absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote des Statuts de la Faculté des Sciences.

M. GUEVELLOU espère que ce vote sur ce texte sera le dernier au sein du Conseil de la Faculté des Sciences !

M. BOUBY demande si l'on dispose du quorum.

M. GUEVELLOU indique que la séance a débuté avec 21 membres présents et représentés et que **M. LEMOIGNO** est arrivé peu après l'ouverture de la séance, ce qui fait 22 membres présents et représentés. Le quorum est donc atteint.

M. BOUBY pose cette question afin d'éviter tout problème par la suite.

M. HOFFMANN rappelle les procurations, avant de procéder au vote des Statuts de la Faculté des Sciences.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Les Statuts de la Faculté des Sciences recueillent un avis UNANIMITE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN informe que pour la troisième fois, le projet de Statuts de la Faculté des Sciences est adopté par le Conseil de la Faculté.

M. HOFFMANN et **M. GUEVELLOU** remercient l'assemblée pour ce vote unanime.

6. VALIDATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

M. HOFFMANN rappelle que certains Conseils de perfectionnement se sont d'ores et déjà réunis.

M. HOFFMANN ajoute que ces structures initient un bilan, à mi-parcours, des masters relevant de leur domaine de formation et présentent les éventuelles modifications à apporter pour les années restantes.

M. HOFFMANN a choisi cette année comme date de mi-parcours car il n'était pas sûr que la Faculté des Sciences passe sur la vague Toulousaine, sachant que le « mi-parcours » s'opère désormais au bout de deux ans et demi.

M. HOFFMANN souligne qu'il n'existe aucun texte à l'échelle de l'Université de Montpellier concernant les Conseils de perfectionnement. **Mme ROLLAND** s'est donc inspiré de ceux de l'ancienne Université Montpellier 2 pour proposer la constitution de ces instances.

M. HOFFMANN indique que des mentions de masters ont proposé des membres de leur Conseil de perfectionnement. Ces derniers sont à présent soumis à l'avis de l'auditoire.

Mme ROLLAND a mis les fichiers actualisés à disposition des conseillers. Elle précise que les informations lui sont communiquées au fur et à mesure.

Mme ROLLAND ajoutera les documents sur la plateforme Moodle dès lors qu'elle les recevra pour que les conseillers puissent les consulter et les valider en séance.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que **Mme ROLLAND** a visé la constitution des différents Conseils.

Mme ROLLAND précise que certains d'entre eux n'ont pas indiqué le nom des personnes afférentes aux différentes fonctions.

M. HOFFMANN rappelle que les Conseils de perfectionnement doivent se tenir réglementairement à mi-parcours et sont validés uniquement par le Conseil de la Faculté des Sciences. L'Université de Montpellier n'est pas directement concernée par ces derniers.

M. HOFFMANN signale que ces instances doivent se réunir assez tôt car ils peuvent amener à une modification de l'offre de formation pouvant impacter les services qui travaillent sur les emplois du temps, la mise en place des maquettes, la création d'UE, les calculs, ...

M. HOFFMANN ajoute « *qu'il ne s'agit pas d'un simple Conseil désireux de changer des choses* » : les modifications qu'ils suggèrent peuvent avoir des conséquences sur tout le fonctionnement des services Master et Planning de la composante.

M. HOFFMANN demande à **Mme ROLLAND** d'effectuer une synthèse de ces Conseils de perfectionnement.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS note que certains Conseils de perfectionnement comprennent des membres extérieurs, autres qu'académiques alors que d'autres n'ont que des membres extérieurs académiques. Il s'interroge donc sur la marge de manœuvre de la composante.

M. HOFFMANN lui répond qu'il n'existe pas de cadrage à l'échelle de l'Université.

M. HOFFMANN indique que le Conseil de perfectionnement du Master Ingénierie pour la Santé s'est réuni l'an dernier mais, qu'il y en a un chaque année.

M. HOFFMANN invite les conseillers à procéder au vote des Conseils de perfectionnement :

- Master Biologie Agrosociétés,
- Master Biodiversité Ecologie Evolution,
- Master Chimie,
- Master Energie,
- Master Informatique,
- Master Mathématiques,
- Master Mécanique,
- Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement,
- Master Physique Fondamentale et Appliquée.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : **21**

L'ensemble des Conseils de perfectionnement recueille un avis **FAVORABLE** de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN demande à **M. VERNICOS** s'il souhaite justifier son abstention.

M. VERNICOS ne comprend pas le rôle de ces Conseils, d'autant plus qu'il n'existe pas de cadre normatif ...

M. HOFFMANN lui répond que la Faculté des Sciences est contrainte de constituer et de réunir ces instances et ce, même en l'absence d'un cadrage précis relatif à leur composition. De ce fait, les dispositions de l'ex UM2 ont été consultées et la Faculté des Sciences a « essayé » de les adapter au contexte de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN souligne que la Faculté des Sciences a sollicité l'Etablissement pour que les cadres de l'ex UM2 soient appliqués pour les Conseils de perfectionnement de la composante.

M. HOFFMANN est effectivement gêné que ces derniers n'existent pas ...

M. HOFFMANN rappelle que **Mme ROLLAND** présentera le bilan de ces Conseils au fur et à mesure.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

7. PRESENTATION DES LETTRES DE MISSION DES DIRECTEURS ADJOINTS ET CHARGES DE MISSION

M. HOFFMANN a ajouté une mission qu'il n'avait pas indiquée lors de sa présentation au Conseil en tant que candidat à l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN a en effet choisi **M. ROLLAND** pour assurer la mission TICE. Celui-ci travaille d'ores et déjà sur ce sujet à l'échelle de l'Etablissement UM. Son travail sera dans la continuité de l'ancienne Chargée de mission TICE.

M. HOFFMANN rappelle qu'il nomme les chargés de mission en fonction de leurs compétences.

M. HOFFMANN pense que **M. ROLLAND** est à ce jour la personne la plus à même de travailler sur ce domaine.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite intervenir sur cette proposition.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le Conseil procédera au vote des lettres de mission mais, il souhaite avant cela, procéder à la présentation de ces dernières pour les Directeurs adjoints qui l'accompagneront tout au long de son mandat.

a- **Fiches de poste des Directeurs adjoints de la Faculté**

M. HOFFMANN indique que les documents ont été mis à disposition des membres du conseil sur l'ENT.

M. HOFFMANN précise qu'il est toujours possible d'ajuster les fiches de poste. Celles des Chargés de mission sont valables une année.

M. HOFFMANN souhaite qu'un point soit réalisé régulièrement en Conseil concernant les tâches des Chargés de mission de manière à s'assurer que ces derniers « jouent bien leur rôle ». En outre, dans l'hypothèse où la mission n'aurait plus de raison d'être, celle-ci pourrait être remplacée par une autre mission, plus utile.

M. HOFFMANN présente la Directrice adjoint en charge des Licences, **Mme DEGOLS**.

M. HOFFMANN explique que cette mission est relative à la coordination des licences, au suivi et au lien avec le Responsable Administratif et les services.

M. HOFFMANN rappelle que **Mme DEGOLS** assure déjà cette responsabilité depuis plusieurs années.

M. HOFFMANN indique que la fiche master est quasiment identique à celle de la licence car **Mme ROLLAND**, Directrice adjointe en charge des masters a rédigé cette dernière en collaboration avec **Mme DEGOLS**.

Concernant le Directeur Adjoint chargé de l'Innovation et des Pratiques Pédagogiques, **M. HOFFMANN** signale que cette mission est nouvelle.

M. HOFFMANN fait part de son vœu de mettre en place une « *coordination pédagogique* ».

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**, Directeur Adjoint à l'Innovation et aux Pratiques Pédagogiques pour présenter sa nouvelle fonction.

M. LEMOIGNO confirme les propos de **M. HOFFMANN** relatifs au souhait de mettre en place cette nouvelle Direction adjointe.

M. LEMOIGNO ajoute que sa mission porte sur l'innovation pédagogique mais aussi, « *sur les bonnes pratiques en termes de rationalité pédagogique* ».

M. LEMOIGNO note que lorsque des appels à projets sont par exemple à rendre pour le 14 juin, cela met en difficulté la composante. En effet, si cette dernière a très certainement déjà réfléchi sur la pédagogie, elle n'a peut-être pas encore réalisé des recherches sur ce qui existe déjà en la matière.

M. LEMOIGNO s'interroge : « *Qui peut dire ce qu'a donné le plan licence?* »

Pour **M. LEMOIGNO**, personne n'a réellement de réponse : il existe peu de données que cela soit à Montpellier ou ailleurs ...

M. LEMOIGNO souligne l'importance d'une évaluation lorsque que des projets pédagogiques sont mis en place.

M. LEMOIGNO note que des expériences sont actuellement en cours, comme par exemple l'APESS. En ce sens, il est important d'avoir une mémoire de ce qui est fait.

Au travers de sa mission, **M. LEMOIGNO** ajoute qu'il aidera au développement concernant l'aspect pédagogique de la carrière des enseignants chercheurs. Cela comprend notamment les formations qu'ils n'ont pas réalisées au départ et qui pourrait être bénéfiques pour leur dossier.

M. HOFFMANN remercie **M. LEMOIGNO** de sa présentation.

M. HOFFMANN indique que la quatrième Direction, dédiée au patrimoine et aux finances sera assurée par **M. BRETAGNON**.

M. BRETAGNON ajoute qu'il exerçait la mission « *Finances* » et s'occupait plus particulièrement du budget des Départements d'enseignement sous la direction de **M. HALBOUT**. Désormais, il assurera également la partie « *Immobilier* ».

Pour **M. HOFFMANN**, cette mission est actuellement très importante, notamment avec le Plan campus.

M. HOFFMANN souligne que **M. BRETAGNON** réalisera des points réguliers auprès du Conseil de la Faculté des Sciences et des Equipes de l'UFR.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des observations à formuler et si elle souhaite procéder au vote des quatre fiches de poste des Directeurs adjoints de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. VERNICOS note l'inscription sur chaque fiche de la mention « *Décision du Conseil de la Faculté des Sciences, votée en séance du ...* » : Il faut donc qu'une décision soit prise.

M. HOFFMANN invite les membres du Conseil à procéder au vote des fiches de mission des Directeurs adjoints de la Faculté des Sciences :

- **Geneviève DEGOLS**, Directrice Adjointe en Charge des Licences,
- **Valérie ROLLAND**, Directrice Adjointe en Charge des Masters,
- **Thierry BRETAGNON**, Directeur Adjoint Patrimoine et Finances,
- **Frédéric LEMOIGNO**, Directeur Adjoint à l'Innovations et Pratiques Pédagogiques,

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

L'ensemble des fiches de missions des Directeurs Adjointes recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et suggère de passer à la présentation des fiches de mission des Chargés de mission de la Faculté.

f- Fiches de mission des Chargés de mission de la Faculté des Sciences

Pour débiter ce point, **M. HOFFMANN** présente la fiche mission dédiée à la Communication. Lors du mandat de **M. HALBOUT**, il s'agissait d'une Direction adjointe regroupant à la fois le Planning et la Communication.

M. HOFFMANN a fait le choix de « scinder » ces deux services. La gestion du Planning est une question très sensible, justifiant la présence d'un Chargé de mission sur cette thématique à part entière.

En conséquence, **M. HOFFMANN** indique que le Chargé de mission Communication est **M. LE GUENNEC**. Il aura la tâche de procéder aux différentes campagnes, notamment vis-à-vis des Collèges et des Lycées mais aussi, au sein de la composante.

M. HOFFMANN donne à présent la parole à **Mme DEGOLS** pour présenter la fiche de mission « *coordination L1* ».

Mme DEGOLS explique que cette mission avait fait l'objet d'une fiche de poste mais suite à un petit « *cafouillage* » sur le référentiel, il n'y avait plus de Chargé de mission. Les deux personnes qui travaillaient sur cette thématique étaient toujours rémunérées.

Pour **Mme DEGOLS**, c'est l'occasion de repartir sur de nouvelles bases.

Mme DEGOLS souligne que deux personnes assureront cette mission sachant que cette dernière est relativement lourde et comprend notamment la gestion des emplois du temps.

Mme DEGOLS informe que **M. BARTOLAMI** gère la coordination des emplois du temps des UE de L1, de manière à ce que ces derniers puissent se répartir « *harmonieusement* » dans les locaux de la Faculté des Sciences.

Mme DEGOLS précise que **Mme MECHALY**, Chargée de l'orientation en L1, travaillera essentiellement sur les inscriptions pédagogiques des étudiants inscrits en 1^{ère} année et rencontrant certaines problématiques, dans la mesure où il y a un nombre déterminé de places au sein de chaque groupe. L'enjeu est de parvenir à satisfaire tous les étudiants.

Mme DEGOLS ajoute que **Mme MECHALY** passe près d'un mois et demi à aider les étudiants à faire leur choix dans le cadre de leur inscription pédagogique.

Mme ROLLAND note qu'il est mentionné, sur chaque fiche, l'année universitaire 2016-2017. Il conviendrait d'inscrire 2017-2018.

M. HOFFMANN répond que les missions débutent effectivement en 2017. En conséquence, les fiches seront valables jusqu'en 2017-2018 et seront ensuite renouvelées chaque année.

M. HOFFMANN souhaite revenir sur la mission précédente pour ajouter que **M. LE GUENNEC** mettra à disposition des présentations de la Faculté des Sciences lors des différents Salons. Les Départements d'enseignement pourront, en complément, apporter des informations selon les thématiques de la manifestation. Il conviendra de disposer d'éléments et de discours communs.

S'agissant des Salons, **M. HOFFMANN** indique que le Chargé de mission Communication devra former les personnes qui seront présentes sur les lieux afin que « *tout le monde tienne le même discours et éviter les informations divergentes ...* »

M. HOFFMANN a nommé **M. SOROT** en qualité de Chargé de mission « *Etudiants* ». Il sera l'interlocuteur privilégié de ces derniers ainsi que des associations.

M. HOFFMANN signale que **M. SOROT** relayera les remarques des étudiants.

Pour **M. HOFFMANN**, il est essentiel qu'une personne puisse coordonner les actions et réflexions des étudiants du Campus Triolet.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. SOROT**.

M. SOROT explique que cette mission lui avait déjà été confiée par **M. HALBOUT** et le Conseil de la Faculté des Sciences. Il s'agit donc de poursuivre l'action qu'il avait entreprise.

M. HOFFMANN ajoute que **M. SOROT** participe aux réunions d'équipe ayant lieu tous les quinze jours en présence des Directeurs adjoints et des Chargés de mission.

M. HOFFMANN présente ensuite la fiche de mission « *Evaluation* ».

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit des évaluations existant déjà depuis quelques années. Ces dernières avaient été mises en place par **M. GUIEU**.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de poursuivre cette mission, notamment pour les masters, où le travail est en train de se mettre en place.

Pour **M. HOFFMANN**, cette dernière ne concerne pas uniquement l'outil informatique, celui-ci étant déjà institué mais aussi, l'instauration des critères d'évaluation.

M. HOFFMANN observe que ce travail est mené en collaboration avec les Directeurs adjoints en charge des licences, masters et de la pédagogie.

M. HOFFMANN note que chaque mission est rattachée à plusieurs Directeurs adjoints.

M. HOFFMANN présente la cinquième fiche de mission relative à la partie « *Numérique* », plus particulièrement les TICE, assurée par **M. ROLLAND**. Ce travail est crucial car de nouveaux outils apparaissent.

M. HOFFMANN rappelle que cette fonction était précédemment confiée à **Mme ROLLAND** : il pense que la passation s'opèrera « *calmement* ».

M. HOFFMANN souligne que de nouvelles fiches de mission seront présentées lors des prochains Conseils.

Pour **M. HOFFMANN**, même si les Chargés de mission sont nommés par le Directeur de la composante, il est important de disposer de l'avis du Conseil.

En l'absence de remarque relative à cette présentation, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote des fiches des Chargés de mission de la Faculté des Sciences.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

L'ensemble des fiches des Chargés de mission recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime.

8. POINT INFO

M. HOFFMANN demande à ce que ce point d'information soit rapide même s'il requiert « *légitimement* » un débat.

a- **CPGE Lycée Juliot Curie**

M. HOFFMANN informe l'assemblée que l'Université de Montpellier a été sollicitée par le Rectorat pour la mise en place d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles - CPGE - « *Technologie et Sciences Industrielles* ».

M. HOFFMANN ajoute que les services académiques ont demandé à ce que les élèves du Lycée Juliot Curie de Sète suivent des enseignements de la Faculté des Sciences, sur le campus Triolet.

Pour **M. HOFFMANN**, cela ne paraît pas impossible ... Toutefois, il a reçu le Proviseur de cet Etablissement qui lui a indiqué que les lycéens étaient issus de milieux défavorisés. En outre, l'EPL dispose de très peu de moyens. Quant à la Faculté des Sciences, « *force est de constater qu'elle n'a pas envie que ses enseignants aillent dispenser leurs cours dans des classes préparatoires alors que la composante est déjà en surcharge ...* »

M. HOFFMANN a réfléchi au moyen d'accueillir ces élèves, sachant que **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier, a déjà donné une réponse positive à Madame le Recteur d'académie de Montpellier.

M. HOFFMANN précise que cette CPGE concerne les mentions Chimie, Informatique et Physique.

M. HOFFMANN a alors sollicité la création d'un groupe de travail pour établir une comparaison entre le programme du Lycée Juliot Curie et les UE proposées par la Faculté des Sciences. Il a notamment été noté que celui de cette classe préparatoire était étalé sur des UE de L1, L2 et L3 ... Or, dans les faits, il est délicat de mettre des étudiants de première année avec des L3.

M. HOFFMANN a fait remonter au niveau de **M. RESPAUT**, Vice-Président de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire et du Proviseur du Lycée Juliot Curie de Sète le fait que la Faculté des Sciences n'avait pas les moyens de faire déplacer les enseignants de la composante alors que ces derniers connaissent déjà une surcharge de travail. En outre, il a précisé qu'il était difficile d'accueillir ces élèves et de coordonner les programmes à l'exception de quelques travaux pratiques en EEA, Physique et Informatique.

M. HOFFMANN souligne que cette formation est ouverte sur Post Bac et qu'à ce jour, 113 élèves sont inscrits, dont 13 en premier vœux.

M. HOFFMANN reconnaît que cette information peut susciter un débat très large : « *est-ce le rôle de la Faculté des Sciences de soutenir les classes préparatoires ? La Faculté doit-elle accueillir les élèves suivant cette formation ?* »

Pour **M. HOFFMANN**, le débat ne doit pas encore avoir lieu.

M. BOUBY s'interroge : « *Combien d'élèves sont attendus ?* »

M. HOFFMANN lui répond que sur la première année, une trentaine d'étudiants répartis dans deux groupes sont susceptibles d'être présents. En comptant la seconde année, cela représenterait donc une soixantaine d'élèves.

M. HOFFMANN rappelle que le Lycée ouvre sa première année à la rentrée 2017. Si le système se met en place, les étudiants de première année passeront en seconde année et le l'établissement scolaire accueillera de nouveaux élèves de premières années.

M. HOFFMANN était au téléphone avec le Proviseur la veille de ce Conseil : celui-ci est tout aussi ennuyé que lui !

Pour **M. HOFFMANN**, il aurait fallu définir ce que la composante pouvait apporter à cette formation avant d'accepter ce partenariat ...

M. HOFFMANN rappelle que la situation est là : la composante la gère à présent comme elle le peut. **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO** ont créé un groupe de travail avec les Responsable de Chimie, d'Informatique et de Physique.

M. LEMOIGNO indique que le Proviseur du Lycée va solliciter un poste supplémentaire et se rapprocher également de l'IUT de Sète dispensant un DUT de Chimie.

M. HOFFMANN espère que le Directeur de cette composante soutiendra également cette formation. La Faculté étant déjà en surcharge, il lui est difficile de faire supporter à ses seuls enseignants la charge de travail supplémentaire : « *ces derniers risquent de s'effondrer littéralement !* ».

M. HOFFMANN insiste : la Faculté des Sciences essaie de gérer au mieux cette demande.

M. HOFFMANN est gêné pour les étudiants.

Pour **M. BOUBY**, cette situation démontre la distance à laquelle se trouvent Madame le Recteur et Monsieur le Président de l'Université de Montpellier « *par rapport à la réalité du terrain* ». Comment peuvent-ils s'engager sans s'être renseigné auprès des personnes qui vont effectuer ce travail ? Une discussion aurait dû se tenir avec les acteurs concernés pour savoir comment il serait possible de mettre en place cet accord de manière concrète.

Pour **M. BOUBY**, cette situation est effectivement gênante.

M. HOFFMANN acquiesce, d'autant plus que des étudiants sont déjà inscrits dans cette formation.

M. BOUBY rappelle que la Faculté des Sciences devra, par la suite, accueillir toutes les classes préparatoires.

M. HOFFMANN signale que cette CPGE est spécifique aux Technologie et Sciences Industrielles : il existe très peu de classes TSI en France.

M. VERNICOS a eu, cette année, des échanges avec un collègue en Mathématiques qui a réalisé des khôlles pour lesquelles il n'a pas été rémunéré par le Rectorat. La Faculté s'engage dans un processus que les enseignants ne seront pas capables d'assurer. Qui plus est, ces derniers risquent d'être mal rémunérés - « *voir pas du tout !* » -.

Pour **M. HOFFMANN**, le Conseil peut débattre à ce sujet. Toutefois, il est hors de question que la Faculté des Sciences mette des heures supplémentaires pour soutenir cette formation !

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit d'une volonté du Rectorat d'académie ou de l'Université de Montpellier. Dans ce cas-là c'est à ces établissements « *d'injecter* » des moyens humains et financiers que la composante ne possède pas.

Aussi, **M. HOFFMANN** ne comprend pas pourquoi la Faculté des Sciences devrait financièrement soutenir cette demande.

M. VERNICOS note la volonté politique d'intégrer, petit à petit, les CPGE à l'Université, que cela soit d'une manière ou d'une autre. Quoi qu'il en soit, « *un cheval de Troie est levé !* ».

Pour **M. VERNICOS**, faire un système unifié est une bonne chose mais, il n'est pas certain que cela soit la bonne solution.

M. BOUBY est favorable à ce que les CPGE viennent à l'Université : cela est naturel !

M. HOFFMANN est du même avis que **M. BOUBY** : mais, cela doit être préparé.

Pour **M. BOUBY**, il faudra toutefois donner les moyens humains et financiers pour procéder à cette intégration.

M. HOFFMANN souhaitait informer le Conseil de cette situation.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. M. HOFFMANN** suggère de passer au point d'information suivant.

b- École Universitaire de Recherche

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que les EUR font partie de l'appel d'offre du Programme d'Investissements d'Avenir 3 - PIA3 - paru il y a peu de temps et dont les remontées sont attendues pour le 8 juin prochain.

M. HOFFMANN ajoute que plusieurs réunions d'information sont intervenues au niveau de l'Université de Montpellier. **M. PIERROT** a présenté ces EUR. L'objectif serait de pouvoir les construire à partir des masters et des Ecoles doctorales. Ces projets seraient articulés autour des Labex. Toutefois, certains projets pourraient se situer hors Labex.

M. HOFFMANN précise que la Faculté des Sciences s'est positionnée et des discussions ont été initiées autour des labex Numev, CEMEB, Chemisyst (en cours de discussion), Epigenmed et agro.

M. TOURAINE note que les choses vont bientôt commencer pour la Biologie. En ce qui concerne Biologie-Agrosciences, l'état d'avancement est plus poussé car des réflexions avaient déjà été menées au sein de la Faculté des Sciences. D'autres ont eu lieu entre Supagro et les Directeurs des Labex afin de parvenir à l'élaboration d'un cahier des charges consensuel, où seront rédigées des lettres de cadrage permettant de « *se couvrir* » vis-à-vis des organismes de recherche.

M. TOURAINE signale qu'un groupe de travail est en train de se former et devrait débiter dans une dizaine de jours.

M. HOFFMANN a positionné un représentant de la Faculté des Sciences dans chaque discussion.

Pour **M. HOFFMANN**, le danger de l'EUR est la rupture opérée entre le L et le M. En conséquence, la composante doit être très attentive à la mise en place de ces projets.

M. HOFFMANN insiste : « *il convient que nous restions très attentifs à la mise en place de ces projets* ».

M. HOFFMANN rappelle que ces derniers sont établis sur dix ans et seront évalués régulièrement tous les deux ans. Ils se mettent actuellement en place sous une forme plus ou moins embryonnaire. D'autres sont plus avancés.

M. HOFFMANN souligne que les projets seront à remonter le 8 juin prochain. Certains voire tous, seront acceptés, sachant que ces derniers s'appuient sur les thématiques de l'I-SITE et des Labex.

M. HOFFMANN rappelle son souhait d'indiquer au Conseil que la Faculté des Sciences est présente et si certains désirent faire remonter des informations, il ne faut pas hésiter à le contacter... L'EUR est très important car il s'agit d'un financement supplémentaire qui peut aider les formations.

M. HOFFMANN ajoute qu'il ne faut pas que l'EUR amène des problèmes supplémentaires tels que la rupture licence/master.

M. BOUBY indique que le financement sera en partie donné par le Labex.

Pour **M. BOUBY**, il s'agira de formations d'excellences de très haut niveau. « *Il s'agit du système américain qui se met en place.* ».

M. BOUBY est bien évidemment contre cette mise en place qu'il dénonce depuis bien longtemps.

Pour **M. BOUBY**, petit à petit nous arrivons à détruire notre système et cela sera intégré dans la Comue car, il s'agit d'un regroupement de recherche, de laboratoires de différents sites qui formeront des Ecoles payantes ... « *pas au prix de l'Université Française mais ... Américaine !* ».

M. BOUBY se dit abasourdi par les EUR, la Chimie ne veut pas mettre cela en place. « *Le nerf de la guerre est l'argent !* ».

M. BOUBY pense que l'EUR sera la fin des Universités.

M. BOUBY rappelle qu'il est favorable au fait que les écoles préparatoires intègrent les Universités car ces dernières sont homogènes. Autant, il est complètement contre l'EUR.

M. HOFFMANN rappelle que c'est le « R » de recherche qui est important. Il faut faire attention à ce que les masters ne soient pas totalement aspirés par ce « R ».

M. HOFFMANN pense qu'il faut être attentif sur les projets.

Pour **M. BOUBY**, il ne sera pas possible d'être attentif à long terme ! « *Ce n'est pas pour rien que sont intégrés les EUR petit à petit... C'est comme l'ANR !* ».

M. THALER suit certaines discussions relatives aux masters concernant l'évolution des EUR ; ce qui est apparu de manière assez flagrante, c'est que cette approche recherche, vient engendrer une évolution de l'ensemble des formations de master. Ces dernières, ont, au cours des années, dispensé une pédagogie mixte, sensibilisant les étudiants vers la recherche ou non.

M. THALER alerte l'assemblée sur le risque de devoir revenir sur les parcours de master.

M. HOFFMANN insiste : il convient d'être attentif, d'autant plus que la « *coupure* » risque d'être importante.

M. HOFFMANN rappelle qu'il existe deux nouveaux cursus à l'Université pour les licences : un nommé « *Nouveau Cursus à l'Université* », un autre l'EUR rapprochant les étudiants de master des Doctorants. « *Il y a une zone d'interface où il y aura des risques de points de ruptures* ».

Pour les projets mis en place, **M. HOFFMANN** ajoute qu'il est essentiel que le master aille chercher les étudiants de licence et que ces derniers soient rattachés à ceux de master. Sinon, la composante sera coupée en deux, ce qui signera la fin de la Faculté des Sciences !

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que **M. LEMOIGNO** travaille sur les nouveaux cursus à l'Université. Pour l'instant, il n'existe pas de « vrais » projets. Seules quelques idées ont été présentées par **M. RESPAUT**.

Pour **M. LEMOIGNO**, « *c'est là où l'on voit la différence entre les NCU et la partie master* ». Cette dernière est bien en avance. Certains sont même partis sans que les Départements ne soient impliqués, comme en Chimie par exemple.

M. LEMOIGNO souligne que **M. FILHOL** n'a été invité à aucune réunion.

Pour **M. LEMOIGNO**, la licence intéresse beaucoup moins de monde : peu de personnes ont réfléchi à ce qui pouvait être fait.

Concernant les NCU, **M. LEMOIGNO** indique que les projets doivent être très vastes car ils sont structurants. Ils devront être rendus le 14 juin prochain. Il nous faut refaire l'architecture du L, en deux mois ...

M. LEMOIGNO explique qu'il s'agit de projets censés faire réussir « *tout le monde* », tout en mettant l'accent sur le site d'excellence et la professionnalisation. Il est donc demandé de faire beaucoup de chose en très peu de temps !

M. LEMOIGNO ne pense pas qu'il puisse en sortir des choses intéressantes car la Faculté n'est pas prête et n'a pas assez réfléchi en amont. « *S'il faut bouger des lignes* », cela va supposer un accord avec l'Université de Montpellier. Dans le cas contraire, on ne pourra sortir que de « *petits machins* » qui seront susceptibles de ne pas être validés. En effet, dans le projet, il est clairement écrit qu'il s'agit d'initiatives qui peuvent être limitées au départ mais, doivent essayer plusieurs disciplines voire l'ensemble de l'Etablissement.

M. LEMOIGNO signale qu'il est possible de débiter avec trente étudiants.

M. LEMOIGNO ajoute que des retours sur investissement vont être sollicités à l'image des IDEFI qui sont des projets portés par l'ENR. Tous les ans, les équipes de cette structure viennent auditer les IDEFI puis, présentent les résultats en spécifiant ce qui fonctionne ou pas. Ils envisagent également la marche à suivre dans le futur.

M. LEMOIGNO indique que si le projet ne fonctionne pas, une décision relative à son arrêt ou à sa poursuite devra être prise. « *A chaque fois, il y a un retour. On ne donne pas d'argent pour dix ans en signant un chèque en blanc. Des résultats doivent être présentés, sachant que les projets initiaux sont amenés à être modifiés* ».

Pour **M. LEMOIGNO**, c'est une bonne méthode de travail, si ce n'est que le délai est extrêmement court. L'idée est de réaliser un appel à proposition au sein des Départements. Un courriel a été adressé à ce propos le mardi 21 mars dernier.

M. LEMOIGNO note que certaines personnes ont déjà des idées plus ou moins larges. Il ne leur sera pas demandé d'effectuer un gros travail car « *nous n'avons pas le temps* ». Le but sera de donner les grandes idées, conformes au cahier des charges, puis de faire remonter le plus de projets possible.

M. LEMOIGNO ajoute que si la Faculté des Sciences n'arrive pas à ces réunions avec ses propres projets, il lui en sera imposé d'autres.

Pour **M. LEMOIGNO**, la Faculté doit imposer ses idées et se positionner !

M. HOFFMANN a rencontré les Directeurs d'autres composantes de l'Université de Montpellier avec **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO souligne que des réunions sont programmées pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.

M. HOFFMANN tiendra informé le Conseil au fur et à mesure des évolutions.

M. HOFFMANN propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

c- CPUS

M. HOFFMANN informe l'assemblée que ce point concerne la transformation d'un parcours.

M. HOFFMANN invite **Mme TURC**, **M. MENETTEAU** et **M. RUFFLE** à le rejoindre pour la présentation de la Classe Préparatoire Universitaire Scientifique (CPUS).

M. MENETTEAU présente la modification du parcours de Maths/Physique, ce dernier étant renforcé et bi-disciplinaire - Bi-disciplinaire car il est important de former des étudiants opérationnels dans ces deux domaines, renforcé car pour être opérationnel en Math et physique, cela nécessite davantage que les 30 ECTS par semestre classique -.

M. MENETTEAU explique que ce parcours existe depuis 2011 et l'un de ses intérêts, est qu'il peut donner aux étudiants l'occasion de rejoindre des Ecoles d'ingénieurs. Ces dernières disposent de concours spécifiques pour les universitaires, notamment les étudiants qui ont cette double formation Maths/Physique.

Pour **M. MENETTEAU**, il s'agit d'un moyen pour la Faculté des Sciences de recruter les étudiants qui, sans ce type de parcours, iraient en classe préparatoire. Certains d'entre eux vont intégrer des Ecoles d'ingénieurs et d'autres vont rester dans les parcours universitaires puis faire des masters au sein de notre composante. Cela représente donc un enjeu important.

A la question « *Pourquoi il est demandé une modification ?* » **M. MENETTEAU** répond qu'il s'agit, depuis cette année, de l'un des concours les plus importants. Les concours communs de Polytechnique qui recrutent à la fin des L2 vont désormais le faire au niveau de la L3.

M. MENETTEAU souligne que les modifications proposées consistent à ajouter une année et à mutualiser ce qui va permettre de diminuer les coûts.

M. MENETTEAU signale que les responsables souhaiteraient également modifier l'intitulé du parcours nommé « *Classe préparatoire universitaire scientifique (CPUS)* ». Il existe une dénomination classique « *Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles (CUPGE)* ».

M. HOFFMANN note que ce parcours de classe préparatoire est intégré à la Faculté des Sciences.

M. VERNICOS remarque que cela rejoint les propos évoqués dans le point précédent.

Pour **M. VERNICOS**, l'objectif de ce parcours est clair : intégrer le dispositif des classes préparatoires des Grandes Ecoles.

Pour **M. MENETTEAU**, il s'agit là de l'un des intérêts de ce parcours. L'objectif principal est de pouvoir former des étudiants qui ont la double compétence en Maths-Physique.

M. HOFFMANN propose que l'Assemblée valide cette proposition de modification.

Mme DEGOLS rappelle que la problématique de modification devra passer devant les Conseils centraux avant d'être effective. Si le Conseil est prêt pour effectuer ce changement, cela serait très bien mais, « *il ne faut pas précipiter les choses !* » Toutefois, il faudra voter le texte lors du prochain Conseil au plus tard.

Mme DEGOLS le répète : ce point était un point d'information. Il n'avait pas été indiqué sur l'ordre du jour qu'il y aurait un vote ; et ce, d'autant plus que les informations n'ont été communiquées que ce week-end ...

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme ROLLAND**.

Mme ROLLAND s'interroge : « *Quel est le nombre d'étudiants ?* »

M. MENETTEAU lui répond qu'il y a une trentaine d'étudiants inscrits. Le parcours est composé de deux groupes :
- « *majeur Mathématiques et mineur Physique* »,
- « *majeur Physique et mineur Mathématiques* ».

M. MENETTEAU ajoute que les années précédentes, la moitié des étudiants intégraient les Ecoles d'ingénieurs, les autres - très souvent les meilleurs - restaient dans le parcours universitaire.

M. THALER note qu'il s'agit d'une formation relative à la préparation au concours.

M. THALER pose le problème des Coursus Master Ingénierie, ces derniers étant des parcours renforcés en licence et intégrés aux masters. Toutefois, la Faculté des Sciences a-t-elle les moyens de financer tout cela ?

M. THALER rappelle que les CMI sont financés, non sur des fonds courants mais, sur des fonds propres. Dans quelques années, une question se posera à l'échelle de la composante : « *Comment assure-t-on la suite des CMI ?* ».

M. THALER craint que l'UFR Sciences se retrouve, avec les engagements qu'elle prend actuellement, à engager du récurrent sur des parcours renforcés destinés majoritairement « à exporter » nos étudiants vers les écoles d'ingénieurs.

M. MENNETEAU répète que 50% des étudiants ayant suivi cette formation s'inscrivent ensuite en Ecole d'ingénieurs.

M. THALER précise que cela ne représente pas 50% pour les CMI.

Pour **M. MENNETEAU**, le renforcement est possible car il est basé essentiellement sur la mutualisation. Cette nouvelle version compte 200 heures de moins que l'actuelle.

M. THALER est « gêné » de voir arriver le renforcement dans plusieurs domaines : l'an dernier, il s'agissait de la prépa Agro, cette année des CMI, l'an prochain ce sera la Chimie ...

M. THALER aimerait qu'une réflexion de fond soit menée, comme cela vient d'être fait pour le CPUS. Il conviendrait de penser « *mutualisation* » concernant ce renforcement pour notamment procéder à un partage des coûts.

M. THALER a pris l'initiative de **M. MENNETEAU** comme exemple pour que le même effort soit réalisé.

M. HOFFMANN ajoute que la question qui se pose est de savoir si la composante « *doit proposer des choses pour que les bons étudiants viennent la Faculté des Sciences et essaye de les conserver ou est ce qu'il faut créer cela pour avoir un flux sortant ?* »

Pour **M. HOFFMANN**, faire cela pour le flux sortant est gênant car l'objectif est d'attirer les bons étudiants et de les garder.

M. THALER demande l'intérêt des parcours CMI et des parcours renforcés ?

M. THALER se dit agacé par ces petits groupes d'étudiants qui ne se connaissent qu'entre eux et ne sont pas là que pour rester.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON précise que le débat actuel porte sur les effets directs de la préparation aux concours. Ce qui est intéressant dans ces formations, c'est de drainer le niveau général de tous les étudiants.

M. MANCHERON pense qu'il faut rester vigilant sur la communication auprès des étudiants et ainsi, éviter qu'ils se retrouvent à l'écart des étudiants lambda des cursus initiaux. « *Cette formation doit profiter à tout le monde !* »

M. MENNETEAU acquiesce.

M. MENNETEAU explique que jusque-là, il y avait des concours à la fin de la deuxième année - CCP ou des Grandes Ecoles - mais, il existait également des concours pour les troisièmes années. De ce fait, des étudiants de deuxième année poursuivaient en troisième année où il y a soit des Mathématiques, soit de la Physique. Ces derniers constituaient ensuite une bonne partie de la « *tête de classe* » de ces promotions et étaient totalement intégrés !

M. MENNETEAU ajoute que la majeure Mathématique et la majeure Physique vont être conservées. Un étudiant qui arrivera en L3 dans ce parcours fera la L3 de Mathématiques s'il a choisi cette majeure avec une heure en plus de préparation au Concours. Cet étudiant sera totalement intégré à la L3 de Mathématiques. Cela sera la même chose pour la Physique.

M. MENNETEAU insiste : les étudiants sont totalement intégrés dans le cursus classique.

Pour **M. MENNETEAU**, avoir une « *tête de classe* » est vraiment très utile pour tous les étudiants car il tire les autres vers le haut.

Mme ROLLAND note qu'il y a une différence entre le parcours renforcé et le CMI. Celui-ci est sur des parcours existants et c'est complètement mutualisé car il s'agit d'un label : la conception est donc différente.

M. RUFFLE précise que cette formation répond à une demande d'élèves dans différents Salons pour ensuite, aller dans les Ecoles d'ingénieurs. Toutefois, la Faculté arrive à conserver certains de ces étudiants. Cela répond à une demande de plus en plus forte de Directeurs des Ecoles d'ingénieurs qui souhaitent intégrer une partie de plus en plus importante d'étudiants originaires de l'Université pour diversifier leurs élèves.

Pour **M. RUFFLE**, il est positif de donner la possibilité aux étudiants d'aller au bout de leur démarche, même s'ils peuvent ensuite réviser leur position et rester à l'Université parce qu'ils sont convaincus que la qualité y est.

M. VERNICOS note que certains étudiants préfèrent attendre la troisième année avant de pouvoir se présenter et que rien n'apparaît sur les critères d'entretien dans la présentation du parcours de ce jour.

Mme TURC lui répond que les modalités des concours CCP ne sont pas connues et possèdent actuellement très peu d'informations.

M. RUFFLE précise qu'il y a une formation spécifique à l'entretien.

M. HOFFMANN remercie **Mme TURC** et **Ms MENNETEAU** et **RUFFLE** pour leur présentation.

M. HOFFMANN ajoute que cette formation modifiée sera proposée au vote lors du prochain Conseil.

M. HOFFMANN rappelle que la Cérémonie des Palmes académiques se déroule, à la suite de ce Conseil, au sein de la Maison des Etudiants, sur le campus Triolet.

M. HOFFMANN demande si des membres du Conseil ont des questions diverses à poser.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 8ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11h05**.

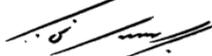
M. HOFFMANN remercie l'assemblée et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **19 février prochain à 8h45, à l'amphithéâtre 23.01**

Le Président de séance



Alain HOFFMANN

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 275	Mercredi 19 avril 2017 - 8H30	Amphi. 23.01
Conseil n° 276	Mercredi 17 mai 2017 - 8H30	Amphi. 23.01
Conseil n° 277	Mercredi 14 juin 2017 - 8H30	A définir
Conseil n° 278	Mercredi 12 juillet 2017 - 8H30	Amphi. 23.01

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.

